



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**DISCOURS
DE M. Christophe BOUCHARD
Directeur des Français à l'étranger**

**A L'OCCASION DE LA RENCONTRE
SUR « D'autres regards sur l'adoption internationale »**

3 novembre 2015

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Madame l'Ambassadrice chargée de l'adoption internationale,

Madame la Sous-directrice de l'enfance et de la famille à la Direction
Générale de la Cohésion Sociale du Ministère délégué à la famille,

Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous,

Votre présence au colloque annuel organisé par la mission de l'adoption internationale est, une fois encore, très nombreuse, puisque

- 78 départements français ;
- l'Agence Française de l'Adoption
- 83 personnes émanant d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA) ou d'associations de parents adoptifs ou d'enfants adoptés,
- et 17 Consultations d'adoption ;

Sont représentés aujourd'hui, ce qui montre tout l'intérêt que vous portez à l'adoption internationale.

C'est, pour la mission de l'adoption internationale qui organise cette journée pour la sixième année consécutive, avec la participation du Ministère délégué à la famille, un puissant encouragement.

Le thème choisi : « D'autres regards sur l'adoption internationale », montre qu'il s'agit de présenter de nouveaux points de vues sur les réalités de la parentalité adoptive aujourd'hui, en mettant en perspective les rôles des différents acteurs qui accompagnent les familles dans leur projet (opérateurs, consultation d'adoption...).

En préambule à vos travaux, je souhaite mettre l'accent sur trois points importants.

(1) En premier lieu, j'aimerais vous présenter les faits marquants récents de l'actualité de l'adoption internationale.

Tout d'abord, le nombre des enfants adoptés dans le monde est en diminution constante et cela dans tous les pays d'accueil sans exception.

Le nombre d'adoptions internationales a diminué des deux tiers dans le monde depuis 2004: il est passé de 42 194 enfants adoptés à 15188 enfants entre 2004 et 2013 pour les dix premiers pays d'accueil. Soit une chute de 64%.

Cette tendance générale n'épargne pas la France qui a réalisé 1069 adoptions internationales en 2014 contre 1343 adoptions en 2013.

Au-delà des chiffres il faut retenir qu'une plus grande attention est désormais portée à la sécurisation des procédures d'adoption internationale, ce qui s'est traduit en 2014 par la suspension des adoptions internationales dans plusieurs pays (c'est le cas notamment du Bénin, du Sénégal, du Laos ou encore du Ghana), dans l'attente de la mise en place d'une législation et d'un dispositif permettant un meilleur encadrement des adoptions.

Mais surtout, l'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération internationale, ils sont aujourd'hui 95, est aussi un facteur d'explication de cette situation en raison de l'application plus stricte, et c'est une bonne chose, du principe de subsidiarité. En effet, en vertu de ce principe, le maintien de l'enfant dans son pays et sa culture d'origine doit être privilégié plutôt que son déplacement vers un pays d'accueil.

Un autre point important est que, cette année, la Commission spéciale de la Convention de La Haye, qui s'est réunie pour la quatrième fois, au mois de juin 2015, a dressé un bilan positif de la mise en œuvre de la Convention puisque la moitié des adoptions internationales effectuées dans le monde se font désormais dans le cadre de la Convention. Ainsi, la Convention a contribué à mettre en place un système plus éthique en instituant une procédure plus sûre, plus claire et plus transparente. Après ce constat, les débats, auxquels la MAI a participé, ont porté sur les principaux enjeux actuels que sont le nouveau profil des enfants adoptés, les enfants à besoins spécifiques, mais aussi le suivi post-adoption, la coopération internationale, les adoptions intrafamiliales, l'adoption individuelle et les modes de prévention des pratiques illicites.

A l'occasion de cette conférence, la Zambie et la Côte d'Ivoire ont déposé leurs instruments d'adhésion à la Convention.

C'est dans ce contexte que la Mission de l'Adoption Internationale a décidé de transférer un poste de volontaire international en Côte d'Ivoire afin de soutenir ce pays dans sa transition institutionnelle destiné à faciliter la mise en place de son autorité centrale. Ce choix s'explique par l'émergence progressive de possibilités d'adoptions dans ce pays, mais aussi par notre souhait de mener des projets de prévention de l'abandon et d'accompagnement à la parentalité et enfin par sa situation géographique puisque le volontaire aura également un champ d'action au Bénin.

(2) En second lieu, je tenais à souligner la réelle évolution du cœur de métier de la MAI.

La MAI et les différents acteurs de l'adoption ont, depuis deux ans, réalisé un important travail de collaboration et de coopération rendu nécessaire par les situations d'échecs à l'adoption. En effet, une réelle transversalité s'est mise en place, ce qui a permis à la MAI de remplir sa mission sur ces échecs notamment de construire, en coordination avec les autorités centrales des pays d'origine des enfants, les services adoptions des Conseils Départementaux mais aussi les différents opérateurs, le meilleur projet de vie à proposer à l'enfant.

La MAI, en tant qu'Autorité centrale, garante du respect des procédures de l'adoption internationale, fait également face à une augmentation croissante des recours contentieux en cas de refus de délivrance de visa au profit de l'enfant.

On observe dans ces situations que l'étude de dossiers de plus en plus complexes requiert plus de temps et que la jurisprudence des juridictions administratives peine à prendre en compte la mission de la MAI.

(3) Enfin, en troisième lieu, je souhaiterais terminer mon intervention en portant un regard plus spécifique sur le thème retenu cette année par la Mission de l'adoption internationale pour cette journée d'échange.

Cette journée sera l'occasion pour la première fois d'aborder les questions relatives à l'adoption internationale sous un angle géopolitique. En effet, le film « Le Choix des Nations », dont des extraits vont vous être présentés, montre combien l'adoption internationale participe au jeu diplomatique puisqu'elle est aussi un levier puissant qui mobilise à la fois la politique intérieure et étrangère d'un pays.

En outre, cette journée mettra l'accent sur l'évolution du profil des enfants proposés à l'adoption. Aujourd'hui deux tiers de ces enfants sont des enfants dits à besoins spécifiques (EBS).

Cette évolution doit être prise en compte puisque si les enfants adoptés cumulent tous un certain nombre de vulnérabilités liées au fait d'avoir été abandonnés, chez les enfants EBS s'ajoutent des difficultés liées à des pathologies ou handicaps n'ayant pas pu bénéficier d'une prise en charge adaptée avant leur adoption.

Il est donc essentiel de préparer, d'accompagner et de soutenir les enfants mais aussi les familles avant et après l'adoption pour les aider à anticiper puis à gérer les difficultés auxquelles elles seront confrontées.

*

* *

EN CONCLUSION, je souhaite, Mesdames et Messieurs, que les travaux de cette journée sur l'adoption internationale vous enrichissent pour l'ensemble de vos missions. Je remercie la MAI pour l'organisation de ce rendez-vous annuel important.

ENSEMBLE, nous devons nous adapter aux enjeux de l'adoption internationale et l'objectif de cette journée est bien d'y réfléchir, de mutualiser nos connaissances et nos compétences afin de préparer et d'accompagner les familles qui le souhaitent dans un projet leur permettant d'assumer la prise en charge de ces enfants à particularités.

ENFIN, Mesdames et Messieurs, je voudrais rendre hommage à votre implication personnelle, à l'action des institutions que vous représentez et à tous vos collaborateurs. Je sais que votre travail est complexe, intense et sans aucun doute passionnant. Pour tout ce que vous faites, je vous dis merci.